

Les médicaments des patients en établissements de soins : quelles informations donner aux patients pour sécuriser leur utilisation ?

G. Laurens-Gennaro⁽¹⁾, J-N. Visbecq⁽¹⁾, G. Léau⁽¹⁾, J-J. Montseny⁽²⁾, E. Devaud⁽³⁾, A. Deschamps⁽⁴⁾, E. Chambraud⁽¹⁾
(1) : Pharmaciens - (2) : Néphrologue - (3) : Médecin référent antibiothérapie - (4) : Ingénieur Qualité - Centre Hospitalier René-Dubos – 95 300 Pontoise

Contexte : Un des axes prioritaires de la qualité et de la sécurité de la prise en charge médicamenteuse en établissements de santé est d'informer le patient sur son traitement médicamenteux pendant son séjour à l'hôpital.

Objectifs : Informer le patient sur l'évolution de son traitement médicamenteux au cours de l'hospitalisation et favoriser un échange avec l'équipe médico-soignante.

Matériel et méthode :

Constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire : médecins, pharmaciens, cadres supérieurs, cadres, Directions des Soins, de la Qualité, de la Communication...

Définition du périmètre : médicaments au cours de l'hospitalisation, traitements personnels

Elaboration d'un support « triptyque » accessible par un public large. Validation : Direction des soins et CME

Présentation et évaluation au cours de la 3^{ème} édition de la semaine de la sécurité des patients

Résultats :

Comment être acteur de mon traitement ?

N'hésitez pas à poser des questions à l'équipe soignante concernant votre état de santé et vos médicaments. Nous vous remercions de vos explications.

Pensez à signaler les effets indésirables qui pourraient être liés à votre nouveau traitement. Nous serons à votre écoute et aurons plaisir à apporter des informations importantes pour la suite de votre traitement ou le modifier.

Pendant votre hospitalisation, profitez des conseils de votre équipe soignante afin d'observer au mieux votre traitement lors de votre retour à domicile.

Certains traitements, certaines mesures diététiques associées nécessitent un apprentissage et un accompagnement plus spécifique. Des équipes pluridisciplinaires spécialisées sont à votre disposition dans le cadre d'un large programme d'éducation thérapeutique : École de l'asthme, École du diabète, École du cœur...



Mes médicaments pendant mon hospitalisation

Pendant votre séjour au Centre Hospitalier René-Dubos, l'équipe médicale prescrira vos médicaments afin qu'ils vous soient donnés par les infirmier(e)s.

Vous devez vous munir de votre dernière ordonnance de ville et signaler tous les traitements que vous prenez habituellement, y compris ceux qui ne nécessitent pas d'ordonnance : automédication, phytothérapie... Ils pourront être poursuivis ou modifiés de façon temporaire ou permanente en fonction de l'évolution de votre état de santé, des résultats des analyses et examens qui seront pratiqués.

Il est très important de signaler toute allergie et/ou intolérance médicamenteuse vous concernant. N'oubliez pas de nous signaler votre régime alimentaire s'il comporte des particularités (sucre, sel, eau, etc.).

- Qui va me prescrire mes médicaments ?**
L'équipe médicale du service dans lequel vous êtes hospitalisé prescrit TOUS vos médicaments. Les médecins réévaluent régulièrement votre traitement et le modifient en fonction de votre état de santé.
- Qui va me donner les médicaments ?**
Les infirmiers vous donneront tous vos médicaments prescrits. Si vous rencontrez des difficultés lors de la prise de votre traitement (comme par exemple difficulté à avaler...) vous devez le signaler à l'infirmier(e) et/ou au médecin.
- Qui fournit les médicaments pendant mon hospitalisation ?**
Les pharmaciens et les préparateurs de la pharmacie de l'hôpital délivrent les médicaments prescrits par l'équipe médicale.

Mes médicaments personnels

- Puis-je utiliser les médicaments personnels que j'ai apportés ?**
Non. Pour votre sécurité, vous devez remettre à l'infirmier(e) tous les médicaments que vous avez apportés. Ils vous seront remis à votre sortie.
- Est-il possible que mes médicaments habituels ne soient pas fournis par la pharmacie de l'hôpital ?**
Vos médicaments ne sont pas toujours disponibles à l'hôpital et peuvent être remplacés par des médicaments génériques ou des médicaments équivalents.
Si un médicament non disponible est jugé indispensable par le médecin, la pharmacie de l'hôpital se chargera de vous le procurer.
Dans des cas exceptionnels, vos médicaments personnels pourront être utilisés. Vous en serez informés.
- Quels sont les risques si j'utilise mes médicaments personnels sans prévenir ?**
Les risques sont nombreux et importants :
• Risque de Surdosage
• Risque de Sous dosage
• Risque d'Effets indésirables

Il est dangereux de continuer à prendre vos médicaments personnels sans nous prévenir

Recto

Verso

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA PLAQUETTE D'INFORMATION MÉDICAMENTS

Enregistrement
MSTAMORIE010 | Version : 01 | Date d'application : 22 novembre 2012

Votre avis nous fait progresser, merci de bien vouloir remplir ce questionnaire.

Q1 - Que pensez-vous de l'utilité de la plaquette d'information - Médicaments et hospitalisation ?
 Très utile Utile Pas très utile Inutile

Q2 - L'information est-elle claire et compréhensible ?
 Pas complètement Peu Pas du tout

Q3 - Si vous étiez hospitalisé(e), cette plaquette d'information répondrait-elle à vos interrogations ?
 Oui Pas complètement Peu Pas du tout

Q4 - Y a-t-il des questions auxquelles nous n'avons pas répondu ?
 OUI NON

Q5 - Si oui, lesquelles ?

Q6 - Pensez-vous avoir besoin de ces informations ?
 OUI NON

Q7 - Quand souhaitez-vous avoir ce document ?
 Avant votre hospitalisation A l'arrivée dans le service d'hospitalisation

Q8 - Vous êtes ?
 Un homme Une femme

Q9 - Votre âge se situe
 Entre 20 et 40 ans Entre 40 et 60 ans Entre 60 et 80 ans Plus de 80 ans

Merci de votre participation.

Discussion : la plaquette a été testée, en situation, par des patients à l'occasion de la 3^{ème} édition de la semaine de la sécurité des patients. Les résultats de l'évaluation ont montré que le document répondait aux objectifs et recevait un accueil favorable. Il vient compléter une série de 2 fascicules : un à destination des médecins (le « *mémo de poche : la prescription médicamenteuse* ») et un à destination des soignants (le triptyque des « *règles d'administration infirmières* »). Ils sont accessibles depuis la plateforme Intranet de l'hôpital.

La plaquette sera remise à l'occasion d'une hospitalisation ou d'une consultation en vue d'une hospitalisation. Les professionnels de santé ont le devoir de réagir à chaque étape du circuit du médicament afin de prévenir la survenue d'évènements indésirables médicamenteux évitables (EIM). Cet ensemble de documentations y contribue.